

BASSMS

Compte rendu

Paris, le **31 janvier 2024**

Commission Mixte Paritaire (CMP) BASSMS du 30 janvier 2024

Étaient présents pour la CFDT : Benjamin VITEL - Secrétaire National, François GIEUX Secrétaire Fédéral, Pierre GRAUX négociateur

La CMP du jour se tenait alors que la « négociation » salariale du 19 janvier n'a abouti sur la production d'aucun accord, chacune des 4 organisations syndicales de salariés ayant refusé de signer un accord. Cette « négociation » n'en portait que le nom puisque la partie employeur a refusé d'entendre les propositions d'accord sur la table, tout comme les remarques effectuées par la CFDT sur le texte mis à signature le jour même.

AXESS a donc commencé par informer les organisations salariales du dépôt à l'agrément par le ministère d'une recommandation patronale, aussi appelée Décision Unilatérale Employeur (DUE).

La CFDT a rappelé qu'il n'était pas possible pour elle de prendre une DUE sur une négociation de 3h concernant les revalorisations des tarifs pour le travail le dimanche, les jours fériés ou le travail de nuit. Cette négociation n'a été ni réelle, ni loyale, ni sérieuse, puisqu'elle entame les budgets envisagés pour la négociation sur 2024. Par ailleurs, cette recommandation ne tire pas la conséquence du refus de signature du dernier accord.

De fait, si la CFDT ne conteste pas le droit à AXESS de déposer cette DUE à l'agrément sur les mesures concernant l'enveloppe 2023, elle s'oppose à ce que les enveloppes 2024 soient d'ores et déjà utilisées sans réelle négociation. La décision relève maintenant de la compétence du Ministère qui évaluera l'opportunité ou non de cet agrément.

Suite à cette information, les autres OS ont fait le choix de la chaise vide.



La CFDT est restée une nouvelle fois seule à la table des négociations. Elle a rappelé son mandat d'aboutir à une CCUE, seul cadre pour lequel les pouvoirs publics se sont engagés sur des financements conséquents, sur la base des propositions des partenaires sociaux. La CFDT a d'ailleurs fait une nouvelle proposition d'organisation de la négociation pour que celle-ci puisse aboutir.

La CFDT a continué à interpeller la partie employeur sur les manques de lisibilité de son projet en termes de classification et de rémunération. Elle a insisté sur le fait de rendre visibles les compétences liées à l'accompagnement dans le parcours de soin, et à la dimension relationnelle du travail.

De plus, le futur système de classification et rémunération doit être appréhendable facilement par les salariés de notre secteur.

La CFDT a insisté pour qu'AXESS produise ces éléments rapidement, notamment son échelle de salaires, afin d'avoir une base à laquelle se référer pour pouvoir faire des contrepropositions, tout en sachant que ces échanges devront avoir lieu avec l'ensemble des OS représentatives dans la branche.

Les négociateurs